

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 445

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 6, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 2° *bis* Un bilan chiffré sur la somme actualisée nécessaire pour remettre en état l'ensemble du patrimoine immobilier du ministère des armées. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre à inclure des données chiffrées chaque année sur la "dette grise", c'est-à-dire la somme nécessaire pour uniquement remettre en état le patrimoine immobilier du ministère des Armées, d'un montant de 4,4 milliards d'euros en 2020 (+600 millions d'euros par rapport à 2017) d'après le rapport d'information n°864 des députés Jacobelli et Genevard.

Cette "dette grise" pourrait devenir chaque année un indicateur intéressant et précis pour mettre en lumière les résorption ou l'aggravation de l'état du patrimoine immobilier du ministère des Armées plutôt que d'avoir cette information occasionnellement dans le cadre de rapports parlementaires.